



Pôle Erdre et Loire

Décision n°2022-962

Objet : NANTES - Travaux de rénovation de l'éclairage public – Marché Subséquent n°MS06NMER – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de signature de la Présidente aux élus,

Considérant qu'il convient de préserver le patrimoine éclairage public existant sur les quartiers Bottière Doulon et Erdre à Nantes,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux d'entretien, rénovation et maintenance pour l'entretien, la rénovation et la sécurité de l'éclairage public des pôles, un montant estimatif de 120 833 € HT soit 145 000 € TTC, est affecté à ces travaux pour l'ensemble des lots,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de douze semaines.

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les entreprises Citelum, Bouygues Energie et Services, Eiffage Energie Systèmes Loire Océan, Cegelec Infra Bassin de Loire Citeos, Lacis, Ineo Atlantique, Spie CityNetwork, Ers et Fayat.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055 et libellée Urbanisme, durable, habitat, politique de la ville, proximité, opération 2021 - N° 10005, libellée Eclairage public-Entretien Rénovation Sécurité,

Décide

Article 1 - Nantes - Opération Travaux de rénovation de l'éclairage public – marché subséquent n°MS06NMER – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 12 semaines - Montant estimatif : 120 833 € HT soit 145 000 € TTC,

Article 2 – Attribution et signature de(s) marché(s) subséquent(s) à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

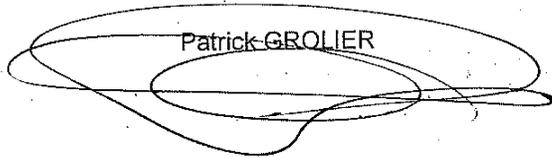
Fait à Nantes, le 16/08/2022

Pour la Présidente,
Le membre du bureau

mis en ligne le :

30 AOUT 2022

Patrick GROLIER



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220816-2022_962DEC-AU
Date de télétransmission : 30/08/2022
Date de réception préfecture : 30/08/2022